

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 31 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif au schéma d'organisation de la transfusion sanguine d'Ile-de-France

NOR : AFSP1418981A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1224-1 et R. 1224-4 ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif au schéma d'organisation de la transfusion sanguine d'Ile-de-France ;

Vu l'avis de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 28 février 2014,

Sur proposition de l'Etablissement français du sang en date du 12 septembre 2013 et des 21 mars et 15 juillet 2014,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe de l'arrêté du 24 juillet 2012 susvisé est ainsi modifiée :

Au 3 du 1 :

a) La mention : « 7 – Suresnes, site de Foch » est supprimée ;

b) La mention : « 13 – Le Plessis-Robinson, site de Marie Lannelongue » est supprimée ;

Art. 2. – Le 5 du 1 de l'annexe de l'arrêté du 24 juillet 2012 susvisé est ainsi complété :

a) « 16 – Clamart, site Antoine Béclère » ;

b) « 17 – Meaux, site de Meaux » ;

c) « 18 – Paris, site de Bichat » ;

d) « 19 – Paris, site de Lariboisière » ;

e) « 20 – Paris, site de Robert Debré » ;

f) « 21 – Paris, site de Tenon » ;

g) « 22 – Villejuif, site de Paul Brousse ».

Art. 3. – Le directeur général de la santé, le directeur général de l'offre de soins et le président de l'Etablissement français du sang sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 31 juillet 2014.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice de la politique
des produits de santé et de la qualité
des pratiques et des soins,*
C. CHOMA